

CS BELLAC TENNIS

Une réalisation exemplaire



Les courts couverts du club de Bellac, dans le Limousin, sont un bel exemple de concertation entre le décideur (la commune), le concepteur (l'architecte) et l'utilisateur (le club). Misant sur la pérennité, ils incluent l'isolation, le chauffage et un espace pour les spectateurs. Au final, ils participent du développement harmonieux de l'activité sportive au sein d'une commune.

Dominique **Malcotti**, président de la ligue du Limousin

“Equilibre et exemplarité”

La ligue du Limousin affiche un déficit de courts couverts, limitant les capacités d'accueil d'un grand nombre de ses clubs, notamment en milieu rural. Notre discipline se pratique en effet toute l'année et nos clubs se doivent donc d'offrir des structures répondant aux attentes de leurs adhérents, notamment en matière d'écoles de tennis. Le club équipé de courts couverts devient un véritable lieu de vie au sein duquel, compétition et initiation, jeunes et adultes, hommes et femmes, parents et enfants trouvent réponse à leurs aspirations spécifiques, ce qui engendre un équilibre général favorisant les échanges, la convivialité, et la socialisation.

La ligue du Limousin avait initié, il y a une dizaine d'années, une politique visant à favoriser la création de structures couvertes. La réalisation d'une étude technique prospective qui faisait état de l'existant et qui mesurait les besoins à satisfaire, avait alors permis de démontrer aux pouvoirs publics le bien fondé et la nécessité d'un accompagnement volontariste. Le

conseil régional s'est ainsi officiellement associé à cette politique, en garantissant un certain niveau de financement à ce type de réalisations. Les clubs et municipalités candidats ont donc pu trouver les partenaires institutionnels indispensables au montage de tels projets.

Nous récoltons aujourd'hui les fruits de ces efforts menés en commun. Après la Creuse avec Felletin en 2006, c'est au tour de la Haute-Vienne et Bellac en 2007 d'inaugurer deux courts couverts isolés chauffés qui offrent un remarquable confort de jeu et des perspectives de développement à l'équipe dirigeante, fédérée autour de son président, Jean-Pierre Maugein, qui fut l'initiateur de ce projet dont il accompagna le cheminement avec une exemplaire efficacité.

Avec de telles structures (j'ai par ailleurs connaissance d'autres réalisations très avancées telle celle de Saint-Junien, en Haute-Vienne), le tennis limousin pourra décliner ses actions sur l'ensemble de son territoire et les inscrire dans la durée.

Sandrine **Mourgaud**, conseillère en développement de la ligue

“Un projet qui en appelle d'autres”

La météo limousine parfois capricieuse peut perturber la pratique régulière du tennis. Cette construction peut devenir un atout majeur dans l'évolution du tennis en Haute-Vienne, en contribuant non seulement à l'essor du club mais aussi à encourager les projets encore à l'état d'élaboration.

Toutes les actions du Projet-club du CS Bellac, initié il y a quelques années, vont pouvoir être mises en place aisément.

Du Club-junior, aux Cita, en passant par l'organisation de tournois open, ou l'accueil d'événements départementaux ou régionaux, la livraison de cette salle insuffle aux dirigeants et aux BE une nouvelle dynamique et politique de développement du club. Un projet ambitieux enfin concrétisé qui en appelle beaucoup d'autres.

Jacques-Michel **Faure**, maire de Bellac et président de la communauté de communes du Haut-Limousin.

“A la hauteur de nos ambitions”

Les bénévoles et le président Maugein attendaient ces installations depuis 1995. En effet, j'avais dit aux membres du club que, au-dessus d'une centaine de licenciés, j'étudierais toute réalisation de courts couverts. J'ai donc proposé et soutenu cet équipement auprès du conseil de la communauté de communes du Haut-Limousin qui l'a validé. Ces courts viennent compléter les installations sportives déjà en service dans la communauté de communes du Haut-Limousin qui comprend dix-huit communes pour 13 330 âmes. Il est à la hauteur des ambitions que nous nous sommes fixées sur le long terme à la fois sur

les plans sportif, économique, social et environnemental. De plus, la construction de ce complexe tennistique a permis de libérer des créneaux horaires dans les gymnases de la ville, ce qui permettra aux autres clubs de la ville de se développer. Tout cela contribue à la renommée de Bellac mais aussi de son pays car, j'en suis certain, de nombreuses animations seront conduites par le club. Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cette structure, en particulier l'Etat, la communauté de communes du Haut-Limousin et la FFT ainsi que le président Maugein pour son dévouement.



Une assistance attentive au discours des officiels.

Jean-Pierre **Maugein**, président du club

“Vingt-quatre ans d'attente”

En 1983 déjà, le club conduit à cette époque par le président Jean-Claude Girard, dont j'étais le secrétaire, avait déposé un projet pour un quatrième court devant être couvert à terme. Mais ce projet capota. Après maintes péripéties, je repris la présidence du club lors de la saison 95/96. Il n'y avait plus alors que 73 licenciés.

Lors du tournoi de juillet 1996, Jacques-Michel Faure, député-maire de Bellac, nous promit des courts couverts si nous dépassions cent licenciés. Cet objectif fut vite dépassé mais rien ne venait et cela, malgré de nombreuses rencontres toujours amicales avec nos élus.

Avec le soutien de la ligue du Limousin, dans le cadre d'un projet régional de développement des

structures couvertes, j'ai présenté en 2000 le projet de deux courts couverts isolés et chauffés aux membres de la commission Sport de la communauté des communes du Haut-Limousin.

Approuvé au conseil de communauté le 29 septembre 2001, le projet pouvait enfin prendre forme. Mais le combat fut rude pour l'obtention des subventions. Personne ne bougeait. Prenant mon bâton de pèlerin du sport, j'ai multiplié les rendez-vous avec les collectivités et un jour tout arriva.

Aujourd'hui, un nouveau challenge s'offre à nous : le développement intercommunal du tennis.

Coordination Gaël Bonnaire



Les officiels réunis lors de l'inauguration de la structure, le 14 décembre 2008, de g. à dr. : une représentante de la région, Marie-Françoise Pérol-Dumont, présidente du conseil général de la Haute-Vienne, M. le sous-préfet, Dominique Malcotti, président de la ligue, Jean-Pierre Maugein, président du CS Bellac, et Jacques-Michel Faure, maire de Bellac.



Jeu oblige, le jour de l'inauguration, les inscriptions étaient ouvertes pour tester les nouveaux courts.

En bref

SURFACE

Courts couverts avec allée centrale de 5 mètres de large plus un sas d'entrée soit un total de 1 560 m²

LOTS	COÛTS HT
Terrassement	27 285 €
Gros œuvre	39 759 €
Charpente	133 187 €
Bardage Isolation Couverture	189 677 €
Menuiserie Alu Vitrierie	19 939 €
Chauffage	29 578 €
Electricité	29 322 €
Sol sportif	88 998 €
Divers (ingénierie, architecte, Adac, publicité, Qualiconsult, assurance)	79 813 €
TOTAL	607 980 €

DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE

Charpente	Acier et bois lamellé collé
Toiture	Panneaux bac acier plus isolation & toit étanchéité par soudure d'une membrane souple
Chauffage	Radian gaz
Sol sportif	Gazon synthétique Classic Clay

TERRE BATTUE

Formation

Les prochaines « Journées terre battue » auront lieu les 3 et 8 avril 2008
Inscriptions et renseignements auprès du service Equipement :
tél. : 01 47 43 40 87 ;
equipement@fft.fr